

1

( N<sup>o</sup> 48. )

---

## Chambre des Représentans.

---

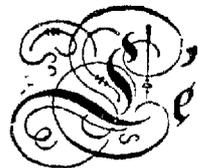
SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1836.

---

### PROJET DE LOI

*Présenté par M. le Ministre des Finances, tendant à allouer un crédit provisoire à son département pour l'exercice de 1837.*

---

 Leopold,

Roi des Belges,

A tous présens et à venir, salut.

Sur la proposition de notre ministre des finances.

Nous avons arrêté et arrêtons :

Le projet de loi, dont la teneur suit, sera présente, en notre nom, à la Chambre des Représentans par notre ministre des finances.

#### ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au ministre des finances un crédit provisoire de quinze cent mille francs, à l'effet de pourvoir aux traitemens des fonctionnaires et employés de son département.

Donné à Laeken, le 22 décembre 1836.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre des Finances,*

E. D'HUART.